



Assemblée générale

Distr. générale
27 février 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Points 118 et 132 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Informatique et télématique, continuité des opérations et reprise après sinistre : arrangements concernant le centre informatique secondaire du Siège

**Prévisions révisées relatives au budget-programme
de l'exercice biennal 2008-2009 au titre des chapitres 28D et 36**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Au paragraphe 11 de la section IV de sa résolution 63/262, l'Assemblée générale a décidé de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général tendant à créer un nouveau centre informatique secondaire comme suite au constat selon lequel le site de Long Island City ne convenait pas (voir A/62/477) et a prié le Secrétaire général de lui indiquer à la première partie de la reprise de sa soixante-troisième session les mesures à prendre pour limiter les risques lors du transfert du centre principal dans le bâtiment de la pelouse Nord. Dans la même résolution, elle a prié le Secrétaire général de lui présenter une nouvelle proposition concernant le centre informatique secondaire, y compris un projet d'arrangement pour le partage des coûts (sect. IV, par. 19).

Le présent rapport fait suite aux décisions de l'Assemblée générale et répond à la demande de l'Assemblée par laquelle elle priait le Secrétaire général de regrouper les systèmes dans des pôles informatiques afin de renforcer le dispositif de continuité des opérations et de reprise après sinistre (résolution 63/262, sect. IV, par. 2).

Le Secrétaire général propose que le Secrétariat loue des locaux prééquipés à compter du 1^{er} juillet 2009 et demande au Centre international de calcul d'y installer du matériel informatique et d'y transférer tous les systèmes relevant de l'actuel



centre informatique secondaire situé dans le bâtiment DC2 d'ici au 1^{er} novembre 2009, suffisamment tôt pour que le Secrétariat dispose d'un centre de secours fiable lors du déménagement du centre principal. Le Secrétariat conservera le centre du bâtiment DC2 en état de fonctionner lors de ce déménagement afin d'atténuer le risque d'interruption des services informatiques et d'éviter de retarder le déroulement du plan-cadre d'équipement. Le bail de location des nouveaux locaux devrait couvrir la période allant du 1^{er} juillet 2009 à décembre 2011. Cette option offre une certaine souplesse au cas où la portée du projet évoluerait et constitue en l'état actuel des choses une solution viable à court terme.

Les ressources nécessaires au fonctionnement du nouveau centre informatique secondaire comprennent : a) des dépenses non renouvelables touchant l'installation des nouveaux systèmes; b) des dépenses renouvelables relatives à la gestion du fonctionnement du centre, y compris le matériel et les services de maintenance; c) des dépenses renouvelables concernant la location des locaux, l'alimentation électrique et les dispositifs de refroidissement. Les prévisions de dépenses s'élèvent à 25 737 500 dollars et seront financées par prélèvement sur le budget-programme et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Les propositions concernant une solution permanente pour le centre informatique secondaire du Siège de l'Organisation des Nations Unies seront présentées avant l'exercice biennal 2012-2013 et tiendront dûment compte des demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/262 au sujet de la réduction de la taille des centres informatiques secondaires et de la réorganisation des applications des départements afin de privilégier le recours à des pôles informatiques institutionnels.

I. Introduction

1. Dans son rapport intitulé « Sécurité et continuité des opérations informatiques et télématiques et reprise après sinistre », le Secrétaire général a expliqué brièvement à quel point il importait de renforcer le centre informatique secondaire du Siège et d'atténuer les risques qui pourraient découler du plan-cadre d'équipement (A/62/477, par. 97). Le bâtiment de la United Nations Federal Credit Union (UNFCU) à Long Island City avait été choisi initialement parce qu'il offrait des avantages tels que la possibilité de regrouper les centres de données, de reloger des services dans un quartier moins cher tout en libérant des locaux que l'ONU pourrait utiliser pour d'autres activités, de conclure des accords de coopération avec des fonds et programmes dont le siège est à New York et d'améliorer la capacité et l'extensibilité du dispositif de continuité des opérations et de reprise après sinistre de niveau 1.

2. L'Assemblée générale n'a pas examiné le rapport en question à sa soixante-deuxième session. Compte tenu de l'urgence qu'il y avait à installer le centre informatique secondaire dans les nouveaux locaux, le Secrétaire général a demandé à l'Assemblée générale, dans une note datée du 5 juin 2008 (A/C.5/62/29, annexe), de prendre acte de son intention d'engager des dépenses à concurrence de 13,2 millions de dollars afin de financer le transfert du centre secondaire à Long Island City et de permettre au plan-cadre d'équipement de progresser.

3. Parallèlement au financement mentionné plus haut, une analyse détaillée concernant l'installation d'un centre informatique dans le bâtiment de l'UNFCU à Long Island City a été entreprise avec le concours du maître d'œuvre chargé du plan-cadre d'équipement. Il est apparu que le coût serait plus élevé que prévu du fait qu'il fallait consolider les structures, prévoir des dispositifs de protection contre les incendies et moderniser les installations électriques. Le 25 septembre 2008, le Secrétariat a décidé qu'il n'était pas dans l'intérêt de l'Organisation de déménager le centre informatique secondaire à Long Island City.

4. Dans son rapport daté du 16 octobre 2008 (A/63/487 et Corr.1 et 2), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a noté que le Secrétariat avait renoncé à la proposition relative au site de Long Island City et a estimé que l'Assemblée générale n'avait plus à se prononcer sur les crédits demandés pour le centre. Il a recommandé à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de lui présenter une nouvelle proposition portant sur un centre informatique secondaire pour le Siège de l'ONU à New York, en exposant de façon détaillée les frais déjà engagés au titre du site de Long Island City (ibid., par. 83).

5. Dans sa résolution 63/262 du 24 décembre 2008, l'Assemblée générale a décidé de ne pas approuver à ce stade la proposition du Secrétaire général tendant à créer un nouveau centre informatique secondaire et l'a prié de lui indiquer à la première partie de la reprise de sa soixante-troisième session les mesures à prendre pour limiter les risques lors du transfert du centre principal dans le bâtiment de la pelouse Nord. Elle l'a également prié de regrouper les systèmes dans des pôles informatiques afin de renforcer le dispositif de continuité des opérations et de reprise après sinistre tout en réduisant au minimum la taille des centres informatiques locaux, tant principaux que secondaires et de veiller à ce que l'Organisation privilégie dans la mesure du possible les solutions informatiques centralisées plutôt que les solutions locales.

II. Le problème

6. L'actuel centre secondaire du Siège se trouve dans le bâtiment DC2, mais les systèmes de refroidissement et les installations électriques présentent des lacunes. Il n'y a pas non plus de groupe électrogène de secours qui pourrait prendre le relais en cas de coupure d'électricité. Les systèmes de refroidissement ont commencé à être saturés pendant l'exercice biennal 2000-2001 et des dispositifs de refroidissement supplémentaires ont été installés depuis lors pour remédier au problème. Toutefois, la demande croissante de services informatiques, l'augmentation de la consommation d'électricité et la charge calorifique sont telles que les risques de panne sont très élevés, particulièrement en été. Les installations électriques du bâtiment DC2 sont pratiquement saturées, ce qui limite les options possibles pour régler le problème. Pendant l'été 2008, la Division de l'informatique a été contrainte d'arrêter plusieurs serveurs de secours afin de limiter les problèmes de surchauffe. Les serveurs de secours de plusieurs systèmes tels que le Système intégré de gestion (SIG), le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (Sédoc) et le Système de contrôle intégré du traitement des opérations (OPICS – système de la Trésorerie) sont inactifs pour cette raison. Les données de ces systèmes sont cependant sauvegardées dans le centre informatique du bâtiment DC2 au cas où un sinistre se produirait.

7. Le calendrier du plan-cadre d'équipement prévoit que les locaux devant abriter le centre informatique principal dans le bâtiment de la pelouse Nord seront prêts en novembre 2009. Compte tenu de la complexité et du nombre d'applications hébergées dans le centre principal, l'on a déterminé que déménager en une seule étape les systèmes du bâtiment du Secrétariat dans le bâtiment de la pelouse Nord présentait des risques élevés puisque les opérations quotidiennes du Secrétariat risquaient d'être interrompues. Il aurait également fallu mobiliser des ressources importantes pour financer le matériel et les services informatiques voulus.

8. Afin de réduire les risques et les dépenses, l'on envisage d'échelonner le déménagement sur quatre mois (novembre 2009-février 2010). La première phase devrait durer environ six semaines et permettre d'installer les infrastructures essentielles (réseau et dispositifs de sécurité) et environ 25 % des moyens voulus pour les serveurs et les capacités de stockage dans les locaux de la pelouse Nord. Le financement serait assuré au moyen du montant de 7 145 500 dollars approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/262 (voir sect. IV, par. 21 et 22). Ce montant comprend un montant de 5 716 400 dollars imputable sur les crédits inscrits au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 et 1 429 100 dollars imputable sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Quelque 25 % des systèmes hébergés dans l'actuel centre informatique principal seraient ainsi déménagés dans les locaux de la pelouse Nord. Une fois cette première étape achevée, le matériel du centre principal qui serait ainsi devenu disponible serait démonté et installé dans le nouveau centre afin de faciliter la phase suivante. Les opérations se poursuivraient de la sorte jusqu'à ce que tous les systèmes soient transférés dans le nouveau centre.

9. Lors du déménagement des systèmes du centre principal dans le bâtiment de la pelouse Nord décrit ci-dessus, le centre secondaire ferait office de centre principal pour les systèmes en cours de transfert afin d'éviter toute interruption de service. Toutefois, au vu de l'insuffisance des infrastructures, notamment l'absence de groupe électrogène, le centre du bâtiment DC2 représente un risque élevé puisque

rien ne garantit qu'il n'y aura pas d'interruption de services informatiques cruciaux pendant le déménagement. Si le fonctionnement de systèmes cruciaux, comme le SIG, la messagerie électronique, le Sédoc, les sites Web de l'Organisation, est interrompu, les opérations du Secrétariat pourraient être gravement compromises.

10. Selon le calendrier du plan-cadre d'équipement, les travaux de démolition devraient commencer dans le bâtiment du Secrétariat à partir de novembre 2009. Les entrepreneurs prendront toutes les précautions voulues pour éviter d'endommager les infrastructures du centre principal, mais un incident majeur n'est pas exclu. Il est donc crucial de pouvoir compter sur un centre secondaire fiable afin d'atténuer les effets d'une éventuelle interruption de services.

11. Il convient de noter que si les locaux de l'actuel centre principal ne sont pas libérés comme prévu d'ici à la fin du mois de mars 2010, le plan-cadre d'équipement prendrait du retard, ce qui entraînerait un surcoût estimé à 14 millions de dollars par mois lié à la location de locaux transitoires et à la reprise des travaux de construction après une interruption.

12. En conséquence, il est indispensable de pouvoir compter sur un centre informatique secondaire fiable, bien équipé et pleinement opérationnel d'ici à la fin d'octobre 2009. Comme expliqué au paragraphe 6, le centre secondaire du bâtiment DC2 ne répond pas à cette exigence et ne peut pas être modernisé pour y répondre.

III. Solutions proposées

13. Si l'on veut que le centre secondaire puisse véritablement prendre le relais du centre principal, il doit être situé à distance du centre principal, de préférence dans un endroit qui n'est raccordé ni au même réseau électrique ni au même réseau de communication. Il ne doit pas cependant être trop éloigné du fait que les coûts de transmission des données augmentent avec la distance. Par ailleurs, il faut que le centre secondaire soit situé dans un rayon de 96 kilomètres (60 miles) par rapport au centre principal au Siège, la raison en étant les techniques de réplication de données entre les deux centres. On considère que cette distance donne une marge de sécurité suffisante et permet de récupérer la totalité des données copiées sur les systèmes du centre secondaire au cas où le centre principal cesserait de fonctionner. Les techniques de réplication en question sont utilisées avec le SIG, les données vidéo concernant la sécurité et d'autres données cruciales.

14. En septembre 2008, lorsqu'il a conclu que le bâtiment de l'UNFCU à Long Island City ne convenait pas, le Secrétariat a commencé à chercher un site de remplacement. Il a recensé trois sites qui se prêtaient à ses besoins – Wappingers Falls (New York), Brooklyn (New York) et Jersey City (New Jersey) – mais a écarté Brooklyn et Jersey City pour des raisons liées à la sécurité, aux coûts et à l'ampleur des travaux de construction à entreprendre. Le site de Wappingers Falls semblait le plus prometteur sur les plans des coûts et de la disponibilité. Une première étude de faisabilité entreprise en décembre 2008 a confirmé que le site représentait une bonne solution à long terme qu'il s'agisse de la distance le séparant du Secrétariat, de l'espace disponible et de la qualité des services collectifs (électricité, refroidissement et télécommunications).

15. Une étude de suivi plus détaillée, également commencée en décembre 2008, n'a pu être terminée qu'en janvier 2009. Elle a permis d'estimer les frais

d'aménagement d'un centre informatique à Wappingers Falls à quelque 24,4 millions de dollars, compte non tenu du coût du matériel informatique. Fait plus important encore, il est apparu que le site ne pourrait pas être prêt suffisamment tôt en raison du temps nécessaire pour procéder aux aménagements voulus et du calendrier retenu pour l'examen et l'adoption de la proposition par l'Assemblée générale.

16. Indépendamment de ce fait nouveau, le Secrétariat a également dû évaluer de nouveau sa stratégie relative au centre informatique secondaire du Siège pour tenir compte de l'adoption de la résolution 63/262 par l'Assemblée générale. À la section IV de la résolution, l'Assemblée a énoncé plusieurs principes majeurs concernant la gestion de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre, notamment :

a) Le regroupement des systèmes dans des pôles informatiques afin de renforcer le dispositif de continuité des opérations et de reprise après sinistre tout en réduisant au minimum la taille des centres informatiques locaux, tant principaux que secondaires;

b) Adoption d'une démarche unifiée en matière de continuité des opérations et de reprise après sinistre, en tirant parti de toutes les infrastructures existantes, afin de réaliser des économies d'échelle et des gains d'efficacité;

c) Dans la mesure du possible, choix de solutions informatiques centralisées plutôt que des solutions locales;

d) Réorganisation des applications et des données si, à terme, elle doit permettre d'assurer la continuité des opérations et la reprise après sinistre à partir de pôles informatiques et si, à terme également, cette solution est plus économique que leur hébergement dans des centres de données locaux.

17. Pris ensemble, les principes ci-dessus plaident en faveur d'un centre informatique secondaire hébergé au Siège plus petit que celui initialement prévu et modulable de telle sorte que l'on puisse en réduire la taille en réorganisant les applications et en les transférant dans des pôles informatiques institutionnels.

18. Étant donné qu'il n'est pas envisageable de construire un centre informatique, faute de temps, et que dans sa résolution 63/262 l'Assemblée générale a pris position en faveur d'un centre informatique plus petit et pouvant être encore réduit, le Secrétariat a entrepris une étude de marché afin de trouver des installations extérieures prêtes à l'emploi dans lesquelles il pourrait installer et faire fonctionner son propre matériel sans délai. Des installations de ce genre sont équipées de planchers surélevés et de dispositifs d'alimentation électrique et de refroidissement. Pour qu'elles répondent aux besoins du Secrétariat, il suffirait d'installer du matériel informatique ainsi que des liaisons de télécommunication avec les bâtiments du Siège.

19. Il est également possible de conclure des baux de location de courte durée et d'accroître ou de diminuer la capacité en fonction des besoins du Secrétariat. De par leur disponibilité et leur extensibilité, ces installations semblent être une solution envisageable aussi bien à court terme qu'à long terme.

Calendrier d'exécution

20. Comme mentionné plus haut, le déménagement du centre informatique principal entre le bâtiment du Secrétariat et le bâtiment de la pelouse Nord se fera

de façon échelonnée à compter du 1^{er} novembre 2009, compte tenu des six semaines nécessaires pour installer les infrastructures informatiques dans les locaux de la pelouse Nord. Dans la pratique, le déménagement des systèmes aura donc lieu entre la mi-décembre 2009 et la fin février 2010.

21. Il faut donc que le nouveau centre secondaire, y compris tous les systèmes actuellement hébergés dans le bâtiment DC2, soit pleinement opérationnel d'ici à la fin octobre 2009. On estime que l'installation des infrastructures informatiques devrait prendre six semaines environ et le déménagement des systèmes entre le bâtiment DC2 et le nouveau centre environ 10 semaines. Cela signifie que les locaux du nouveau centre secondaire doivent être disponibles au plus tard au 1^{er} juillet 2009.

22. Il faut donc avoir trouvé et loué des locaux commerciaux d'ici au 1^{er} juillet 2009, ce qui constitue une échéance difficile à respecter pour tous ceux qui participent aux négociations et à la passation du marché et augmente considérablement le risque de ne pas pouvoir tenir les délais fixés pour l'entrée en service du nouveau centre secondaire.

23. L'achat du matériel informatique ne devrait pas poser de difficultés du fait de l'existence de contrats-cadres et de délais suffisants pour la livraison. Toutefois, l'installation des liaisons de télécommunication avec le nouveau centre secondaire prendra du temps et pourrait poser un problème si le site n'est pas choisi rapidement.

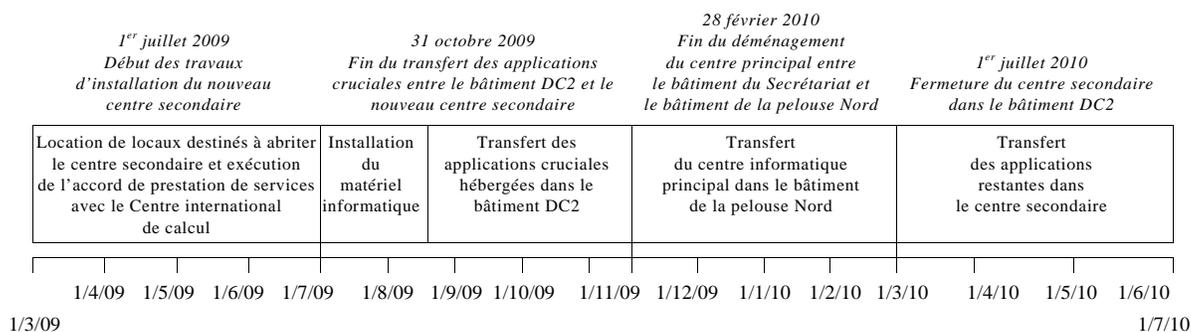
24. Compte tenu du calendrier existant et des coûts qu'entraînerait tout retard, le Secrétariat se propose de conclure un accord de prestation de services avec le Centre international de calcul, en application de la règle 105.16 a) iii) relative à la passation de marchés dans le cadre de la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies.

25. Un certain nombre de stratégies d'atténuation des risques seront mises au point afin d'aider l'Organisation à obtenir le meilleur rapport qualité-prix de la part du Centre international de calcul. La Division des achats sera chargée de l'accord de prestation de services, tandis que le Bureau des technologies de l'information et des communications établira un solide cahier des charges assorti d'une définition claire des réalisations attendues sur lesquelles la Division s'appuiera pour évaluer les prévisions de dépenses présentées par le Centre.

26. Au vu des coûts élevés qu'entraînerait pour le plan-cadre d'équipement tout retard dans le déménagement du centre informatique principal, le Secrétariat propose de conserver l'actuel centre secondaire en état de fonctionner dans le bâtiment DC2 pendant toute la durée du déménagement. Cela rend caduc le plan précédent qui consistait à évacuer le bâtiment DC2 dès que possible. Cela contribuera à atténuer les risques au cas où le plan-cadre d'équipement ou les travaux d'aménagement du nouveau centre secondaire prendraient du retard et cela offrira aussi une certaine marge de manœuvre dans le cas des systèmes difficiles à déménager dans le nouveau centre. Le Secrétariat prévoit donc de ne fermer le centre du bâtiment DC2 qu'à la fin de juin 2010, ce qui laissera un peu plus de temps pour déménager certains systèmes jugés moins essentiels dans les délais décrits au paragraphe 20.

27. Les échéances associées aux différentes phases de la passation de marché et de la mise en service du nouveau centre secondaire sont présentées dans la figure I ci-après :

Figure I



IV. Solution recommandée et ressources demandées

28. Le Secrétariat propose de louer des locaux prêts à l'emploi d'une capacité plus réduite que celle initialement prévue afin d'y abriter son centre informatique pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2011, et se réserve la possibilité de prolonger le bail si le besoin s'en faisait sentir. Le coût de la location (locaux, électricité, dispositifs de refroidissement et baies de montage) est estimé à 4 288 000 dollars par an, outre les dépenses d'installation initiale estimées à 350 000 dollars. Pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2011, les frais de location s'élèveraient donc à 11 070 000 dollars. Comme indiqué précédemment, un bail de ce type serait suffisamment souple pour permettre d'augmenter ou de réduire la capacité dans des délais raisonnables.

29. Compte tenu du nombre et du type de dispositifs matériels et des logiciels à installer, y compris les systèmes d'exploitation, il faudra engager des dépenses non renouvelables d'un montant estimé à 994 700 dollars. Une fois le matériel et les systèmes d'exploitation installés, il faudra installer, configurer, tester et paramétrer toutes les applications actuellement hébergées dans le bâtiment DC2, c'est-à-dire les applications propres à l'ensemble de l'Organisation et celles propres à tel ou tel département ou service. Il est beaucoup plus difficile d'estimer le travail que cela exigera du fait que celui-ci sera fonction de la complexité des applications. Un inventaire des applications et leur classement dans des catégories correspondant à des applications peu complexes, moyennement complexes et très complexes ont permis d'estimer que le transfert des applications entraînerait des dépenses non renouvelables estimées à 1 million de dollars.

30. À l'heure actuelle, le Secrétariat a recours au Centre international de calcul pour nombre de ses opérations touchant les centres principaux et secondaires au Siège à New York et à la Base logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). En application de la résolution 63/262 (sect. IV, par. 6) dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à recourir aux services du Centre à l'appui des services informatiques et télématiques de l'Organisation, le Secrétariat propose de conclure un accord de prestation de services avec le Centre afin de

charger celui-ci de la gestion du nouveau centre secondaire à compter du 1^{er} juillet 2009.

31. Dans le cadre de l'accord de prestation de services, le Centre fournira le matériel et les services nécessaires au fonctionnement du nouveau centre secondaire pour un coût annuel estimé à 5 445 800 dollars. Parallèlement, à compter de juillet 2010, moment où la fermeture du centre interviendra, il y aura une réduction de 627 800 dollars par an au titre de l'accord actuellement en vigueur pour le centre hébergé dans le bâtiment DC2. Le montant du nouvel accord est estimé à 12 672 800 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2011.

32. Le coût total du nouveau centre secondaire est estimé à 25 737 500 dollars pour la période comprise entre juillet 2009 et décembre 2011 et se répartit comme indiqué dans le tableau 1 :

Tableau 1

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Objet de dépense</i> | <i>2009</i> | <i>2010</i> | <i>2011</i> | Total |
|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Dépenses non renouvelables | | | | |
| Services contractuels | | | | |
| Matériel de mise en route | 994,7 | | | 994,7 |
| Transfert des applications | 1 000,0 | | | 1 000,0 |
| Dépenses renouvelables | | | | |
| Frais généraux de fonctionnement | | | | |
| Location des locaux | 2 494,0 | 4 288,0 | 4 288,0 | 11 070,0 |
| Services contractuels | | | | |
| Matériel et services | 2 722,9 | 5 131,9 | 4 818,0 | 12 672,8 |
| Total | 7 211,6 | 9 419,9 | 9 106,0 | 25 737,5 |

33. Une proposition portant sur une solution permanente pour le centre informatique secondaire du Siège sera présentée pendant l'exercice biennal 2012-2013. Elle tiendra compte des demandes faites par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/262 concernant la réduction de la taille des centres secondaires, la réorganisation des applications des départements en vue de privilégier des solutions centralisées et de renforcer la continuité des activités. Il sera également procédé à une analyse coût-avantage afin de déterminer s'il est souhaitable de prêter un caractère permanent à la solution consistant à louer des locaux commerciaux.

V. Récapitulatif des ressources nécessaires

34. Quelque 20 % de la capacité du centre informatique principal hébergé dans le bâtiment du Secrétariat sont utilisés par les opérations de maintien de la paix, ce qui signifie que 20 % des coûts sont financés au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et les 80 % restants au moyen du budget ordinaire.

35. Le même arrangement est proposé pour le nouveau centre secondaire, au prorata de la capacité utilisée par les opérations de maintien de la paix. Les ratios seront revus pendant l'exercice biennal 2012-2013 à supposer que la capacité utilisée par les opérations de maintien de la paix ait évolué au moment du transfert des systèmes vers des pôles informatiques.

36. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des ressources nécessaires au fonctionnement du centre secondaire pour la période allant de juillet 2009 à décembre 2011, sur la base de la recommandation formulée aux paragraphes 33 et 34.

Tableau 2

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense | Budget ordinaire | | Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix | | | Total |
|----------------------------------|------------------|-----------------|--|---|---|-----------------|
| | 2008-2009 | 2010-2011 | 1 ^{er} juil. 09-30 juin 2010 | 1 ^{er} juil. 2010-30 juin 2011 | 1 ^{er} juil. 2011-31 déc. 2011 | |
| Frais généraux de fonctionnement | | | | | | |
| Location des locaux | 1 995,2 | 6 860,8 | 927,6 | 857,6 | 428,8 | 11 070,0 |
| Services contractuels | | | | | | |
| Matériel de mise en route | 795,8 | 0 | 198,9 | 0 | 0 | 994,7 |
| Transfert des applications | 800,0 | 0 | 200,0 | 0 | 0 | 1 000,0 |
| Matériel et services | 2 178,3 | 7 959,9 | 1 057,8 | 995,0 | 481,8 | 12 672,8 |
| Total | 5 769,3 | 14 820,7 | 2 384,3 | 1 852,6 | 910,6 | 25 737,5 |

37. Les dépenses renouvelables concernant les locaux (loyer, consommation électrique et fonctionnement des dispositifs de refroidissement) sont estimées à 11 070 000 dollars pour la période allant de juillet 2009 à décembre 2011. Le montant de 1 995 000 dollars demandé au titre des services contractuels servira à financer les dépenses non renouvelables liées à l'installation du matériel et des systèmes informatiques dans le nouveau centre secondaire. Le montant de 12 673 000 dollars permettra de financer les dépenses renouvelables touchant le matériel et les services informatiques, y compris la maintenance, pour la période allant de juillet 2009 à décembre 2011.

VI. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

38. L'Assemblée générale est invitée :

a) À approuver les prévisions de dépenses du projet d'un montant total de 25 737 500 dollars;

b) À approuver l'arrangement relatif à la participation aux coûts pour le nouveau centre informatique secondaire;

c) À approuver le montant des ressources additionnelles au titre de l'exercice biennal 2008-2009, soit 3 774 100 dollars à inscrire au chapitre 36

(Bureau des technologies de l'information et des communications) et 1 995 200 dollars à inscrire au chapitre 28 D (Bureau des services centraux d'appui);

d) À prendre note du fait que le montant des sommes restant à couvrir (14 820 700 dollars) sera examiné dans le cadre du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011;

e) À prendre note de la stratégie du Secrétariat tendant à conclure un accord de prestation de services avec le Centre international de calcul, en application de la règle financière 105.16 a) iii), et à signer un bail de location afin de disposer d'un centre informatique déjà doté des infrastructures voulues;

f) À approuver le montant des ressources supplémentaires, soit 2 384 300 dollars, à inscrire au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010;

g) À prendre note du fait que le financement des sommes restant à couvrir à l'avenir, dont le montant estimatif s'élève à 1 852 600 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et à 910 600 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, sera pris en considération dans les futurs budgets du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.